

Initiatives ministérielles

accepte certains des amendements que nous avons proposés.

[Traduction]

Monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi que les travailleurs seront maintenant vulnérables. Comment une femme pourra-t-elle aller de l'avant en toute confiance et dénoncer le harcèlement sexuel dont elle est victime? Imaginez, monsieur le Président, qu'un employeur dise à ses employés: «Les temps sont durs. Il faudra réduire les salaires, et si cela ne vous plaît pas, vous savez ce qui vous attend.» Pouvez-vous imaginer cela, monsieur le Président? Moi, je le peux.

[Français]

Il ne s'agit pas d'un pas en avant, c'est un pas en arrière, un grand pas en arrière.

[Traduction]

La possibilité que la Chambre adopte une telle mesure législative me consterne.

[Français]

Je trouve cela, comme je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, lamentable.

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, environ huit ou neuf députés ont participé cet après-midi au débat sur ce projet de loi, qui aborde deux sujets principaux, l'assurance-chômage et la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Tous les orateurs ont parlé d'assurance-chômage et il me reste cinq minutes pour aborder la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

En procédant à ce qu'il qualifie de compressions budgétaires, le gouvernement envisage de retrancher 74 millions de dollars du montant qu'il verse aux chemins de fer aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, somme que devront par conséquent acquitter les producteurs de céréales. Les producteurs de l'Ouest devront assumer cette dépense au moment où le prix de leur blé d'exportation n'est plus que de 110 \$ la tonne.

Au lieu de verser 729 millions de dollars aux termes de la loi, le gouvernement n'en versera que 653 millions. Il propose aussi de verser aux agriculteurs plutôt qu'aux chemins de fer la somme de 653 millions, moins les frais associés au transport ferroviaire, les autres subventions au transport ferroviaire, les subventions à l'adaptation et les subventions servant à assumer les frais des syndicats de commercialisation. Malgré cela, les agriculteurs ne recevront pas un montant équivalent à la somme que le

gouvernement retranche des subventions versées aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

La commission d'examen de l'Office national des transports a déposé son rapport. Je l'ai entre les mains. Il s'agit d'un rapport rédigé par M. Gilles Rivard. Ce n'est que sottise. L'auteur du rapport sera le prochain directeur de l'Office national des transports. Comme exemple de loup dans la bergerie, on ne trouve pas mieux.

Le gouvernement verse 28 \$ la tonne aux chemins de fer et 14 \$ aux producteurs de céréales. Le gouvernement veut réduire sa contribution. Par conséquent, les frais de transport que devront assumer les producteurs seront plus de trois fois supérieurs aux frais qui leur étaient imposés en 1984. À l'époque, les conservateurs formaient l'opposition et ont livré bataille aux libéraux, de même qu'à moi et à mes collègues. Ils se sont opposés à une mesure législative identique à celle qu'ils présentent aujourd'hui. Ils dépassent la mesure. En péchant par action et par omission, ils ont aggravé les problèmes que leur ont légués les libéraux.

Des milliers d'agriculteurs perdent les terres qu'eux et leurs ancêtres cultivent depuis trois ou quatre générations. La solution que leur propose le gouvernement est de payer 74 millions de dollars de plus pour le transport des céréales.

Avec l'entente du pas du Nid-de-Corbeau, le chemin de fer Canadien Pacifique a obtenu des Canadiens 25 millions d'acres de terrain, 25 millions de dollars et des terrains houillers. Le gouvernement lui a permis de s'emparer des poches en divisant tout cela entre différentes sociétés. Il devrait forcer le CP à utiliser une partie des profits qu'il tire des terres, des forêts et des houillères que le peuple lui a données pour payer sa part du transport des céréales comme le prévoyait l'entente de 1897.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement conservateur qui s'opposait à la mesure libérale de 1983-1984 nous présente maintenant une mesure identique.

M. Duhamel: Ce n'est pas la même chose.

M. Benjamin: Oui, c'est la même chose. Si vous comparez les discours des conservateurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition à ce qu'ils font maintenant. Les libéraux ont aboli l'entente du Nid-de-Corbeau. Maintenant ils se contredisent.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté le mardi 23 mars 1993 et au paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre